

Compte-rendu de la 1^{re} réunion du projet Sport-Santé Mardi 13 janvier 2015 de 18h00 à 20h00 à la Philanthropie (Leudelange)

Le projet Sport-Santé a été introduit par Monsieur Pierre BLEY, Président de L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, et a été présenté par Monsieur le Professeur Daniel THEISEN, responsable du Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport du Luxembourg Institute of Health. Ce projet vise à promouvoir l'activité physique comme mesure de protection de la santé de personnes malades ou qui ont été malades (prévention secondaire et tertiaire).



Pierre Bley



Daniel Theisen

Tous les groupes proposant des activités physiques thérapeutiques (APT) qui ont donné leur accord de participation au projet Sport-Santé étaient représentés.

Madame la Ministre de la Santé Lydia MUTSCH et Monsieur le Ministre des Sports Romain SCHNEIDER étaient représentés respectivement par Madame le Docteur Yolande WAGENER, médecin-chef de division à la Direction de la Santé, et Monsieur Rob THILLENS, Commissaire du Gouvernement à l'Éducation Physique et du Sport.

La forte mobilisation de tous les acteurs impliqués dans le projet Sport-Santé et dans les groupes d'APT, ainsi que des représentants des pouvoirs publics témoigne d'une bonne synergie et de l'intérêt de ce projet pour le Grand-Duché de Luxembourg.

A la suite de la présentation du projet, un débat constructif a permis de mettre en lumière quelques points principaux.

1. Recrutement et formation des moniteurs / kinésithérapeutes

Les groupes d'APT ont une réelle difficulté à recruter et à fidéliser des moniteurs compétents. En effet, les moniteurs sont souvent des gens passionnés par l'activité physique thérapeutique. Toutefois, il est souvent difficile pour eux d'assurer les cours dans leur temps libre. Le bénévolat constitue un frein au fonctionnement optimal des groupes d'APT et il s'avère qu'une rémunération correcte des encadrants est nécessaire pour garantir la pérennité des groupes d'APT. Par ailleurs, les formations initiales et continues peuvent paraître dans certains cas insuffisantes. Des formations adéquates sont actuellement disponibles à l'étranger, mais une partie de la demande pourrait être couverte par la future « International University of Health and Exercise » à Differdange. Le rôle possible de l'ENEPS a été évoqué, mais la formation d'animateurs issus du domaine médical et paramédical sort de ses prérogatives.

→ **Conséquence pour le projet Sport-Santé** : nous relayerons les informations relatives aux formations initiales et continues à l'intention des professionnels des APT. Les besoins des groupes d'APT en matière de moniteurs seront également annoncés via le site internet en création. Nous proposons :

1. d'assurer le rôle de maillon entre les groupes d'APT et les moniteurs,
2. d'assurer le contact avec les Universités et les Instituts proposant des formations adaptées,
3. de proposer à long terme une discussion plus fondamentale pour définir les compétences des animateurs, compte-tenu des contre-indications et des particularités des pratiquants.

2. Locaux, matériels et accessibilité

L'existence et la disponibilité des locaux accessibles sur tout le territoire ont été discutées. La disponibilité continue des locaux n'est pas toujours garantie, en particulier pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, le coût lié à l'utilisation des infrastructures est variable selon les groupes. Même si le Luxembourg possède un grand nombre d'infrastructures, parfois sous-utilisées, il n'est sans doute pas évident de trouver des salles de musculation disponibles en particulier en fin de journée. Toutefois, il serait possible, dans certains cas, de profiter des infrastructures existantes au sein des clubs sportifs et des écoles.

→ **Conséquence pour le projet Sport-Santé** : nous ne souhaitons pas nous substituer aux groupes d'APT pour la recherche de locaux adaptés. Cependant, nous sommes en mesure :

1. d'apporter notre soutien aux groupes d'APT dans leur recherche,
2. d'assurer le lien entre les communes (Syvicol) et les groupes d'APT pour la mise à disposition d'infrastructures appropriées.

A terme, une réflexion pourra être engagée pour déterminer dans quelle mesure il est possible de mettre à la disposition des patients des infrastructures propres au projet Sport-Santé (par exemple une salle de musculation) et du personnel encadrant spécialisé.

3. Motivation des pratiquants, des encadrants et des médecins

Le manque de motivation des participants à court et long terme a été identifié par les groupes d'APT comme le facteur principal pouvant expliquer la faible participation. D'autres barrières à la participation ont pu être relevées : la distance entre le domicile et le lieu des cours, les coûts directs et indirects liés à la pratique des APT, les horaires et la nature de l'offre. De plus l'information n'est pas toujours facile à trouver pour les patients et même pour les médecins. L'implication des médecins dans la proposition de l'offre des APT aux patients n'est pas systématique. La notion de prescription médicale a été abordée. La prescription est déjà utilisée comme moyen d'incitation à la pratique des APT dans de nombreux pays. Cependant, la CNS ne rembourse aucune mesure de prévention.

→ **Conséquence pour Sport-Santé** : le site internet www.sport-sante.lu est une plateforme centralisant les informations des différents groupes d'APT pour les relayer au grand public et aux professionnels de la santé :

1. via la plateforme, les médecins et les patients pourront consulter en permanence les informations relatives aux groupes d'APT.
2. un moyen devra être trouvé pour que les médecins aient le réflexe systématique de proposer des APT aux patients. Ainsi, des actions spécifiques à l'intention des professionnels de la santé (conférences, workshops, soirées d'information, flyers, etc.) seront proposées.
3. même si les activités physiques thérapeutiques ne sont pas encore remboursées, une prescription formelle (non-remboursée actuellement par la CNS) reste possible. Les patients doivent comprendre que c'est dans leur intérêt de pratiquer de l'activité physique.

La question de la prévention primaire a été évoquée et est certainement très importante. Elle est primordiale et doit intervenir dès le plus jeune âge. Cependant, elle dépasse largement le cadre de ce projet et ne pourra actuellement pas faire partie de nos objectifs.

Nos objectifs opérationnels immédiats sont de

- faire connaître le projet Sport-Santé dans les milieux spécialisés et parmi la population générale,
- rester en contact avec les associations et relayer leurs informations pratiques,
- se présenter comme leur porte-parole en ce qui concerne la défense de leurs intérêts.

L'impact de notre projet sera évalué grâce à des indicateurs précis.

La réussite de ce projet dépend de l'implication de tous ses acteurs.

L'équipe du Projet Sport-Santé